



Club de Voile CVRL  
BP 60101 09300  
LAVELANET  
Tél : 05 61 01 93 68

## ANNEXE 5-1

### *Engagement propriétaire mouillage*



*Madame, Monsieur,....., membre du CVRL*

*Propriétaire du bateau .....*

*N° et lieu d'immatriculation.....*

*Assuré sous contrat N° .....à la compagnie.....*

*Reconnais, être propriétaire et responsable du mouillage, composé d'un corps mort, d'une chaîne et d'une bouée dont il assure le dimensionnement et la maintenance en fonction des caractéristiques de son embarcation, des évolutions du plan d'eau et des conditions météorologiques.*

*De plus une révision annuelle des pièces d'usure doit être réalisée par le propriétaire utilisateur. Ce contrôle devra être décrit, daté et signé sur le cahier de suivi entretien des mouillages, mis à disposition au bureau du club.*

*Le mouillage est installé sur un emplacement affecté par le bureau du CVRL.*

*L'emplacement ne peut être transmis.*

*S'engage à respecter le règlement intérieur et notamment l'article 7 concernant l'emplacement des bateaux.*

*Fait à Lérans, le .../...../.....*

PS : Mentionner, lu et approuvé

Rappel : Les Statuts et le Règlement Intérieur sont consultables sur le site du CVRL [www.CVRL.fr](http://www.CVRL.fr) ou sur le tableau de la salle de réunion du Club.